



## AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT N° 907-4

AVIS est donné par le soussigné que le règlement n° 907-4 intitulé : *Règlement n° 907-4 modifiant le règlement sur les permis et n° 907 de manière à modifier la section 2 relative aux dispositions spécifiques à l'émission d'un permis de construction d'un projet intégré* a été adopté par le conseil municipal lors de la séance du 21 août 2018.

Ce règlement est déposé au bureau du greffe à l'hôtel de ville, au 50, rue Sainte-Thérèse, Delson, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures régulières de bureau.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Donné à Delson, ce 24 août 2018.

Antoine Banville, avocat  
Directeur du Service des affaires juridiques et greffier